

Délibération n°2018-042

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du contrat de site 2017-2021 de l'Université des Antilles

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

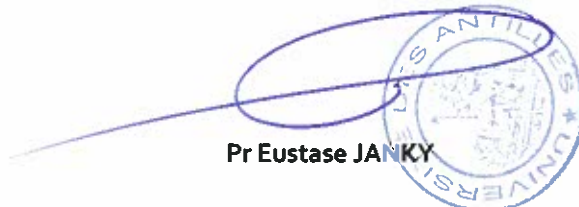
Membres en exercice : 30	Pour : 21
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

Le contrat de site 2017-2021 de l'Université des Antilles (conformément à la pièce jointe), est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 27 juin 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'université des Antilles

OPÉRATIONS	2018	2019	2020	2021
Bâtir une gouvernance partagée et efficace				
1 – Finaliser la construction juridique de l'établissement : entrée en application du règlement intérieur et rédaction et mise en œuvre des statuts des pôles Martinique et Guadeloupe				
2 – Négocier et conclure des contrats d'objectifs et de moyens avec les pôles				
Doter l'université des Antilles d'outils de pilotage efficaces et efficients				
3 – Point d'étape annuel de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information sur la durée du contrat				
4 – Diffusion d'un recueil de procédures ayant vocation à s'appliquer à tous les secteurs d'activité et élaboration d'une analyse fonctionnelle de chacune des fonctions support				
5 – Point d'étape sur la stratégie RH de l'université : élaboration d'une cartographie des effectifs, des moyens et des emplois, mise en place d'une GPEEC, actions entreprises dans le domaine de la formation continue des agents et fiabilisation des procédures de recrutement				
6 – Point sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations				
7 – Point sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels				
Renforcer le pilotage financier et développer les ressources propres				
8 – Création d'un dispositif de suivi et de contrôle des heures d'enseignement et de service				
Proposer une offre de formation attractive en adéquation avec les besoins du territoire				
9 – Transmission au MESRI d'un dossier chiffré et argumenté aux fins d'expertise de la demande de complétude de la filière médecine (2 ^e cycle) et de création d'une école d'orthophonie				
10 – Point sur la mise en place d'une démarche qualité des formations				
11 – Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1 ^{er} cycle				
12 – Point sur la mise en place d'un outil de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés				
Mettre en valeur les atouts du site pour construire une identité scientifique forte				
13 – Point d'étape sur les partenariats réalisés par l'UA avec les organismes nationaux de recherche, les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises				
14 – Analyse des forces de recherche (points forts, points faibles, atouts, opportunités) sur le site pour chacun des pôles (équipes, équipements, projets structurants, partenaires, produits de la recherche)				
15 – Point sur les actions menées et les résultats obtenus par la cellule de valorisation				
Renforcer les coopérations internationales et améliorer la qualité de vie des étudiants				
16 – Point d'étape sur les actions menées en faveur des mobilités des étudiants et des personnels				
17 – Point d'étape sur les actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité de vie sur les campus et sur le soutien apporté aux initiatives étudiantes				
18 – Point d'étape sur les actions de collaboration internationale				

création d'une cellule d'écoute et d'aide psychologique accessible sur les deux pôles. De même, une commission égalité et diversité sera mise en place.

Jalon 18 : Point d'étape sur les actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité de vie sur les campus et sur le soutien apporté aux initiatives étudiantes.

IC 15 – Relations internationales

Un pôle « numérique » émergent nourrira ces cinq pôles. Il constituera un outil indispensable pour mailler et diffuser, dans une logique d'interdisciplinarité et porter une réflexion sur la question des données de la recherche et la « science ouverte ».

Jalon 14 : Analyse des forces de recherche (points forts, points faibles, atouts, opportunités) sur le site pour chacun des pôles (équipes, équipements, projets structurants, partenaires, produits de la recherche)

5.3 Innovation et pilotage de la recherche

L'université mettra en place une politique d'allocation des moyens, financiers et ressources humaines, afin de renforcer le potentiel de recherche et son attractivité. Elle promouvra l'interdisciplinarité entre sciences humaines et sociales et sciences de la nature et favorisera les symbioses entre les laboratoires martiniquais et guadeloupéens.

L'université déploiera et renforcera l'action de la cellule de valorisation créée en 2017. Elle mènera un travail de veille scientifique, d'accompagnement des chercheurs dans les réponses aux appels à projets et de transfert de technologie. Consciente de l'importance stratégique d'un tel outil qui contribue à la visibilité et à l'attractivité de la recherche aux Antilles, l'UA entend renforcer les moyens humains et matériels de cette cellule au cours des années à venir.

Jalon 15 : Point sur les actions menées et les résultats obtenus par la cellule de valorisation de l'université.

6/ Renforcer les coopérations internationales et améliorer la qualité de vie des étudiants

6.1 Favoriser les mobilités des étudiants et des personnels

L'université des Antilles renforcera et initiera en formation et en recherche de nouvelles formes de coopérations internationales avec les universités étatsuniennes, de la Grande Caraïbe et des espaces méso et sud-américains. L'ambition de l'UA est également de devenir un pilote au sein de l'espace francophone et caribéen.

Elle renforcera également l'internationalisation des programmes de recherche menés au sein de l'UA.

Des masters internationaux, notamment en science politique et en énergie thermique, en partenariat avec l'université de West Indies, favoriseront la mobilité des étudiants et des enseignants et apporteront plus de visibilité à l'offre de formation. Au-delà, l'université se fixe comme objectif d'accueillir davantage d'étudiants étrangers et de permettre à davantage d'étudiants de l'UA d'effectuer des semestres dans des universités étrangères (Europe, Caraïbes, Amérique du Nord).

Les stages à l'étranger seront soutenus avec l'appui des collectivités et des commissions polaires « Recherche » apportant une aide financière aux étudiants effectuant un stage de recherche à l'étranger.

Jalon 16 : Point d'étape sur les actions menées en faveur des mobilités des étudiants et des personnels.

Jalon 17 : Point d'étape sur les actions de collaborations internationales.

6.2 Dynamiser les campus et améliorer la qualité de vie des étudiants en favorisant leurs initiatives

L'université mettra l'accent sur la qualité de vie sur les campus. Des espaces de travail personnel ont été créés comme la « BU-vette » sur le campus de Schœlcher ou l'espace vie étudiante (EVE) dédié aux étudiants et aux associations étudiantes sur le campus de Fouillole et un vaste programme de réhabilitation des infrastructures a débuté. L'établissement encourage également la vie associative et apporte un support financier aux initiatives des associations comme l'organisation de séjours d'intégration en complément du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

L'université a le projet de faire des campus des lieux de vie et d'activité culturelle et sportive en multipliant les espaces et en accompagnant les associations étudiantes dans leurs projets. L'activité du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) sera développée avec la

L'université envisage un dispositif pour favoriser la réussite des étudiants, incluant l'accompagnement personnalisé, le tutorat et les modules de mise à niveau, s'inscrivant dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE).

Jalon 11 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle.

Jalon 12 : Point sur la mise en place d'un outil de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

IC 1 – Taux de réussite en licence en 3 ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en 4 ans

IC 3 – Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

IC 4 – Réussite en master en 2 ans

IC 5 – Réussite en doctorat

IC 5bis – Insertion professionnelle des docteurs

IC 7 – Développement de la formation continue

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

5/ Mettre en valeur les atouts du site pour construire une identité scientifique forte

L'université des Antilles encouragera la recherche conduite sur le site à prendre en compte les enjeux de son environnement immédiat, s'efforcera de développer ses compétences scientifiques propres afin de les hisser au rang des standards internationaux, les partenariats avec les organismes de recherche nationaux et la valorisation. L'UA encouragera également les équipes de recherche présentes sur les deux pôles universitaires martiniquais et guadeloupéen à renforcer la cohésion et l'unité de l'UA.

5.1 Poursuivre la structuration de la recherche et favoriser les partenariats

Par son caractère pluridisciplinaire, l'université des Antilles constitue un terrain favorable à l'émergence et au développement d'unités de recherche pluridisciplinaires. Elle intensifiera ses efforts d'animation afin d'élargir les compétences des laboratoires de recherche en assurant une cohérence scientifique sur les points forts du site.

L'université des Antilles s'engagera pour cela dans une politique volontariste de partenariats avec les organismes de recherche dans le domaine de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert ainsi qu'avec les entreprises autour de thématiques prioritaires.

Jalon 13 : Point d'étape sur les partenariats réalisés par l'UA avec les organismes nationaux de recherche, les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises.

5.2 La construction d'une identité de recherche forte

Dans un contexte où les contraintes liées à l'exiguïté ou à l'éloignement tendent à s'atténuer, de nouvelles opportunités pour les territoires insulaires s'ouvrent. L'université des Antilles fera évoluer la recherche conduite dans ses unités vers un nouveau modèle fondé sur une meilleure appropriation des ressources environnementales disponibles et puisant son élan dans ses dynamiques socio-culturelles. Elle fera valoir ses atouts dans le cadre d'une approche multidimensionnelle, centrée sur la notion de territoires insulaires tropicaux qui en constitue l'emblème.

Elle portera ce projet par une animation articulée autour de cinq pôles thématiques complémentaires :

- Santé en environnement insulaire tropical
- Biodiversité en milieu insulaire tropical
- Mer et océan
- Risques et énergie en milieu insulaire tropical
- Dynamiques des sociétés et territoires Caraïbes

possibilité d'une poursuite d'études et de débouchés professionnels en France hexagonale ainsi qu'à l'étranger.

4.1 Une offre de formation attractive et cohérente

La nouvelle offre de formation affiche, de manière lisible, sa structure, ses parcours potentiels et ses débouchés. Actuellement, moins de 35% des bacheliers des académies de Martinique et de Guadeloupe s'inscrivent à l'université des Antilles ; l'objectif est d'atteindre au moins 40% dans les 4 ans. La cohérence des parcours, leur resserrement autour des principaux secteurs de formation permettront de réduire le nombre de diplômes ouverts et de favoriser les formations attractives répondant aux besoins des territoires et aux points forts de chaque pôle, mais aussi aux choix des étudiants.

La transformation de la formation d'ingénieurs, spécialisée dans les énergies renouvelables et les matériaux en milieu insulaire tropical, en école d'ingénieur visera à renforcer l'attractivité de l'UA.

La demande de complétude de la filière médecine (second cycle) et d'une école d'orthophonie seront expertisées par le MESRI sur la base d'un dossier précis et argumenté transmis par l'université.

La création d'un campus santé en Guadeloupe viendra compléter les infrastructures pour accueillir de façon optimale les étudiants sur les deux pôles.

L'attractivité de l'UA sera également dynamisée par le renforcement de la FLTV. L'université fera de la complémentarité des formations et de la mutualisation des compétences pédagogiques, entre et à l'intérieur de chaque pôle universitaire, un principe incontournable. Le lien formation-recherche sera renforcé et les mentions et parcours seront définis en adéquation véritable avec la recherche conduite au sein des laboratoires.

Afin de garantir la qualité de ses formations, l'université des Antilles introduira une véritable démarche qualité en généralisant les conseils de perfectionnement.

Jalon 9 : Constitution d'un dossier chiffré et argumenté aux fins d'expertise par le MESRI de la demande de complétude de la filière médecine (2^e cycle).

Jalon 10 : Mise en place d'une démarche qualité des formations.

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

4.2 Une pédagogie adaptée aux défis de l'université

Une architecture pédagogique intelligible fondée sur la diversité, la complémentarité, la mutualisation et l'attractivité ainsi qu'un apprentissage linguistique et culturel beaucoup plus affirmé, impliqueront une modernisation. Les enseignements à distance sur des supports numériques dédiés, l'utilisation de la visioconférence ainsi que les autres modalités numériques d'acquisition des savoirs scientifiques et techniques s'intensifieront considérablement.

Une plateforme numérique sera mise en place avec un accompagnement des enseignants dans la conception, la maintenance et l'utilisation des ressources pédagogiques en ligne, de séquences enregistrées et pour le suivi (tutorat) des étudiants et l'enseignement mobile.

Ces outils seront une incitation au développement de nouvelles méthodes pédagogiques (pédagogie inversée...). L'investissement des enseignants dans la conception de cours en ligne sera intégré au référentiel des tâches.

4.3 Accompagner les étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle

Les Antilles connaissent un fort taux de chômage chez les jeunes, c'est pourquoi la nouvelle offre de formation de l'université vise à accompagner les étudiants vers la réussite et vers l'emploi dans des filières stratégiques identifiées ainsi que dans les secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois, notamment à l'international.

Des efforts significatifs seront donc entrepris afin d'améliorer la réussite en licence et l'insertion professionnelle des diplômés. En lien avec les besoins du monde économique et avec le souci permanent de s'adapter aux besoins de ses étudiants, l'université des Antilles renforcera l'alternance, l'apprentissage et les formations professionnalisantes au travers des diplômes universitaires technologiques et des licences professionnelles. C'est à cette fin que l'université créera un centre de formation des apprentis (CFA) universitaire.

Jalon 5 : Point d'étape sur la stratégie RH de l'université : élaboration d'une cartographie des effectifs, des emplois et des moyens, mise en place d'une GPEEC, formation continue des agents et fiabilisation des procédures de recrutement.

Jalon 6 : Point sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 7 : Point sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

IC 9 – Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévisions

IC 16 – Ressources Humaines : proposition du site selon stratégie

3/ Renforcer le pilotage financier et développer les ressources propres

L'université des Antilles mettra l'accent sur le renforcement de son pilotage financier et sur la définition de son modèle économique.

3.1 Renforcer le pilotage financier de l'université

Une attention particulière sera apportée à la fonction financière, pour laquelle un organigramme exhaustif explicitant les structures et les responsabilités associées sera diffusé. L'université mettra en œuvre des procédures de contrôle interne et de contrôle de gestion et mettra notamment en place un dispositif de suivi et de contrôle de la gestion des heures d'enseignement et des services. A cette fin, elle mettra en place un groupe de travail coordonné par le directeur général des services et le cabinet du président et dont la composition sera transversale, associant la DAF, la DRH ainsi que les représentants des pôles.

Jalon 8 : Créer un dispositif de suivi et de contrôle de gestion des heures d'enseignement et de service.

3.2 Développer les ressources propres

L'université développera ses ressources propres en construisant et en déployant son offre de formation continue. La formation tout au long de la vie (FLTV) sera consolidée afin de répondre à la diversité des publics en faisant mieux connaître la validation des acquis et en proposant une offre de formation continue prenant en compte les problématiques des territoires comme le vieillissement de la population. De même, l'UA proposera des formations en ingénierie de projet, répondant ainsi au besoin formulé par les entreprises, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En outre, la cellule de valorisation (*cf infra*) permettra à l'UA de mieux se positionner dans les appels à projets.

IC10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

4/ Proposer une offre de formation attractive en adéquation avec les besoins du territoire

L'université des Antilles a l'ambition de proposer une offre de formation innovante et en accord avec son environnement. La modernisation des méthodes d'enseignement (intensification de l'usage du numérique, enseignement à distance), la complémentarité de l'offre de formation entre les pôles universitaires, la qualité des enseignements proposés et leur adéquation avec le monde économique sont les priorités de l'établissement. L'offre de formation est resserrée autour des domaines disciplinaires nationaux et de champs thématiques en lien avec les territoires ; elle prend également en compte la fragilité du tissu économique régional. De ce fait, l'offre de formation est définie de manière à assurer aux diplômés la

Jalon 1 : Finaliser la construction juridique de l'établissement : entrée en application du règlement intérieur et rédaction et mise en œuvre des statuts des pôles Martinique et Guadeloupe.

1.3 Mettre en œuvre une subsidiarité effective entre l'université et ses pôles

Avec cette même volonté de mettre en œuvre une subsidiarité effective entre l'université centrale et les pôles Martinique et Guadeloupe, l'université des Antilles conclura des contrats annuels d'objectifs et de moyens avec ses pôles, donnant ainsi un cadre au dialogue en son sein entre la présidence et les services centraux de l'université et ses pôles.

Jalon 2 : Négocier et conclure des contrats d'objectifs et de moyens avec les pôles.

2/ Doter l'université des Antilles d'outils de pilotage efficaces et efficients

L'université fera preuve d'une politique volontariste en modernisant significativement son pilotage, enjeu essentiel de sa gouvernance et de son assise. L'ensemble des procédures de gestion seront clairement définies et diffusées. Un système d'information fiable et partagé sera bâti, permettant de disposer de données objectives, garantie d'un pilotage efficace. Les procédures de contrôle interne seront mises en œuvre.

2.1 Construire un véritable système d'information partagé

A l'issue d'une très large concertation, l'université des Antilles s'est dotée d'un schéma directeur des systèmes d'information. Elle entend désormais mettre en œuvre cette stratégie qui se concrétisera par la structuration d'une direction des systèmes d'information. Cette stratégie des systèmes d'information irriguera l'ensemble des fonctions de l'établissement et permettra la mise en place de tableaux de bord et d'outils de gestion partagés entre gouvernance et services centraux, pôles et composantes. Par ailleurs, la structuration de l'université en deux pôles distants de 180 km et séparés par la mer, bénéficiera de l'usage du numérique.

Jalon 3 : Point d'étape annuel de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information sur la durée du contrat.

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

2.2 Clarifier et renforcer les procédures

Dans un souci d'efficacité et de clarification des méthodes, l'université diffusera un guide des procédures ayant vocation à s'appliquer à tous les secteurs d'activité et formalisant les circuits d'instruction, de décision et de diffusion des informations. Des organigrammes exhaustifs de l'ensemble des directions seront établis et diffusés.

Jalon 4 : Diffusion d'un recueil de procédures ayant vocation à s'appliquer à tous les secteurs d'activité et mener à bien une analyse fonctionnelle de chacune des fonctions support.

2.3 Définir une stratégie des ressources humaines

L'université des Antilles établira une fonction RH cible et, à ce titre, le recrutement prochain d'un directeur des ressources humaines constitue une opportunité. L'établissement mettra en place des outils d'analyse et de suivi. Ainsi une cartographie des emplois existants et une cartographie cible seront définies. Sur cette base, l'université mettra en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). Cette stratégie sera assortie d'un renforcement de la formation continue de l'ensemble des agents de l'université afin d'accompagner la consolidation et la modernisation des fonctions de pilotage. Enfin, afin de renforcer l'attractivité des postes proposés, l'université recherchera la labellisation « RH » AFNOR ou HRS44R.

Contrat de site

Université des Antilles

Cette trajectoire décline, pour la durée du contrat, les principaux axes inscrits dans le projet stratégique du site, tels que partagés par l'État.

Introduction :

Le projet stratégique de l'université des Antilles (UA) se fonde sur trois objectifs principaux : conforter l'unité de l'établissement, améliorer sa visibilité et accroître son attractivité.

La volonté forte de préserver l'unité de l'UA s'appuie pleinement sur les choix prioritaires effectués par les pôles universitaires concernant les formations et la recherche, ces derniers eux-mêmes en pleine cohérence avec les choix de l'établissement.

L'application stricte de l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 participera du maintien de l'unité de la nouvelle université, qui voit s'ouvrir ainsi une période de construction.

La visibilité de l'UA sera d'autant plus grande que l'établissement sera en mesure de se construire une identité propre. Il s'agit donc d'encourager et d'accompagner, sur chacun des deux pôles universitaires qui composent l'UA, les projets de formation et de recherche de qualité qui mettent en valeur ses compétences particulières.

L'attractivité de l'UA repose sur un accroissement de ses interactions avec les décideurs économiques et les acteurs de la recherche présents sur les territoires de Guadeloupe et de Martinique. De ces interactions, naîtront des formations innovantes à fort potentiel d'insertion professionnelle et des réalisations et collaborations scientifiques qui contribueront au rayonnement de la recherche.

Avec ses étudiants et l'ensemble de son personnel, l'université des Antilles est riche d'un formidable potentiel humain qu'elle souhaite valoriser au service des objectifs qu'elle s'est fixée.

1/ Bâtir une gouvernance partagée et efficace

Le caractère unique des dispositions applicables à l'université des Antilles fait de celle-ci un véritable « laboratoire juridique ». Compte-tenu des évolutions importantes de son cadre réglementaire, une période de transition aura été nécessaire. Cette période trouvera son achèvement avec l'élaboration des statuts des pôles Martinique et Guadeloupe et la mise en place d'un règlement intérieur.

1.1 Élaborer les statuts des pôles Martinique et Guadeloupe

L'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 a entériné la création de l'université sous sa forme actuelle et les nouveaux statuts de l'université ont été adoptés par le conseil d'administration le 24 juin 2016. A l'issue de cette nécessaire période de transition, ce travail se poursuivra par la rédaction des statuts des pôles Martinique et Guadeloupe. Ces nouveaux statuts permettront de clarifier les attributions et les compétences des pôles vis-à-vis de la présidence et des services centraux l'université afin de bâtir une gouvernance efficace et partagée.

1.2 Finaliser la rédaction du règlement intérieur

Parallèlement à l'élaboration des statuts, l'université finalisera la rédaction du règlement intérieur, clarifiant ainsi les compétences et les attributions de chacune des composantes et de chacun des services. Les chaînes de validation entre les services centraux et les pôles seront ainsi clarifiées et l'ensemble des personnels sera sensibilisé à ces nouvelles procédures. Ce règlement intérieur constituera un outil central de l'amélioration du fonctionnement de l'université.

L'université mettra en place une commission des statuts et de règlement intérieur.